

J12 - BALISE AUTORELEVABLE CLASSE 2 Référence : 01430

RESUME

La balise J12 est en polyéthylène souple. Cette balise (en coloris vert, jaune et blanc) est normée NF P 98-583 pour une installation sur la voie publique. Elle est 100% recyclable.

Une vis M12 et une douille d'ancrage pour sceller la balise sont fournies.

La balise J12 a une hauteur de 750 mm, et un ø 200 mm. Elle dispose de deux bandes rétro réfléchissantes de classe 2. La balise pèse 1,8 kg. Les balises bleues et rouges ont une hauteur de 735 mm et un ø 200 mm.

Seulement les balises normées sont conformes à une installation sur les voies publiques.

Attention, la balise blanche non normée comporte des caractéristiques différentes des balises normées, merci de les prendre en compte ci-dessous.

Les points forts :

- Balise certifiée NF P 98-583
- Facilité de manipulation

DECLINAISONS

Couleur
Bleu
Blanc
Jaune
Vert

Rouge
Blanc (conforme)

DESCRIPTION

Description de la balise J12

Merci de prendre en compte que la **balise blanche non normée contient des différences par rapport aux balises normées** à savoir :

- Elle n'a pas de bouchon sur le dessus
- La douille de fixation mesure 5 cm (contre 14 cm pour les balises normées)
- Il y a une légère différence au niveau des dimensions

Résistante à l'abrasion et légère (1,8 kg), cette balise s'adapte à de nombreuses utilisations. Elle s'installe sur les voies publiques, mais est aussi utilisée pour un balisage sur les chantiers.

Notre modèle de balise autorelevable est incassable, elle a donc la capacité de se plier et de se redresser sans se casser.

Notre balise J12 est certifiée NF P 98-583 et peut ainsi être implantée sur la voie publique. Une balise J12 doit obligatoirement être certifiée pour pouvoir être installée sur une voie publique. Ainsi, sa hauteur au sol doit être entre 0,7 et 0,85 m. Elle doit être équipée de deux bandes blanches rétroréfléchissantes. Sur le plan vertical et perpendiculaire, sa largeur doit être comprise entre 0,15 et 0,2 m à l'axe de circulation des routiers.

Elle dispose d'un bouchon en matière recyclée en partie supérieur. L'orifice de la balise a donc une meilleure fermeture et peut accrocher des accessoires. Attention, la balise blanche non normée ne dispose pas de bouchon.

Installation de la balise autorelevable J12

Cette balise autorelevable est employée pour consolider un marquage permanent d'une route divergente. L'implantation des balises ne doit pas déborder sur la chaussée.

Concernant l'installation et la pose de la balise, il faut se référer à la fiche-conseil "[Comment poser une balise de signalisation](#)". Il faut fixer la balise à l'aide d'une [douille M12](#) (incluse). La balise blanche non normée dispose d'une douille M12 de 5 cm, et non de 14 cm.

Pour être parfaitement plaquée au sol, les balises bleues et rouges sont équipées d'une coupelle métallique emboutie. N'oubliez de vous munir d'une [clé de serrage pour balise](#) pour installer vos produits.

Caractéristiques de la balise autorelevable J12

La balise souple J12 est installée à la verticale et de forme cylindrique. Un bouchon est placé sur le dessus de la balise et la base est renforcée (sauf pour le modèle blanc non normé) Le polyéthylène est d'une épaisseur de 4 mm.

Matériau : PE souple

Dimensions :

Balise normée :

- Hauteur : 750 mm
- Largeur : ø 200 mm

Balise non-normée :

- Hauteur : 735 mm
- Largeur : ø 200 mm

Notre balise autorelevable peut être de couleur verte, rouge, bleue ou blanche ([voir balise J11](#)), ou jaune ([voir balise K5D](#)).

Elle est également équipée de deux bandes rétro-réfléchissantes de classe 2 (pour plus d'informations, voir la fiche-conseil : "[Choisir la classe](#)"), ce qui lui garantit une bonne visibilité nocturne.

Retrouvez aussi notre [balise autorelevable orange de type potelet](#) de 750 mm de hauteur.

Voici une vidéo de démonstration d'installation d'une balise autorelevable :